

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUN 2026

DELIBERATION N° 02 /26062026

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	08
Votants	38
Abstention / Opposition	08

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, vendredi vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Absente – Procuration à PATOUMA Jean Marie
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Athlétic Club Football Piton Saint-Leu et Interface HIP HOP (Affaire N° 07)
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à MAXWEL Eléna
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association LEU RUGBY CLUB (Affaire N° 07)
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de BALENCOURT Vanessa
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de PALAS Lucette - Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Boules de Saint-Leu BSL et Comité Eli (Affaire N° 07)
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – Procuration à SILOTIA Augustin
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent – Mandataire de VIDOT Marie Huguette
MAILLOT Jean François	Conseiller	Absent – Procuration à FERARD Marie Noëlle
ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente – Mandataire de M
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Club Pétanque 46 (Affaire N° 07)
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Volley Ball Club Saint-Leu (Affaire N° 07)
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à CODARBOX Jacky
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de APAYA Jacqueline
COMARE Lilian	Conseiller	Absent – Procuration à BLUKER Audrey
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de COMARE Lilian

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 02 /26062026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Direction Ressources Finances et Appui

Le Maire expose :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Il sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2027.

La Commune de Saint-Leu a décidé d'adopter le CFU un an à l'avance pour ses comptes 2025.



Le **CFU** retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées à compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser), et permet ainsi de déterminer les résultats de clôture de l'exercice qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

I - Section de fonctionnement

Les **dépenses de l'exercice s'élèvent en cumulé à 53 852 160,65 €** et les **recettes à 57 657 739,12 €**, comme le tableau ci-dessous le détaille :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	CFU 2025	Chap	Libellé	CFU 2025
011	Charges à caractère général	8 580 020,02	013	Atténuation de charges	367 289,25
012	Charges de personnel	34 166 511,19	70	Produits des services, du domaine et ventes	1 957 935,58
014	Atténuations de produits	611 382,50	73	Impôts et taxes	17 777 446,32
65	Charges de gestion	6 701 260,80	731	Fiscalité locale	20 688 673,07
66	Charges financières	1 281 225,68	74	Dotations et participations	10 847 496,75
67	Charges spécifiques	8 218,24	75	Autres produits de gestion courante	915 284,04
68	Dotations aux provisions	120 000,00	76	Produits financiers	580,50
042	Opérations d'ordre entre sections	2 383 542,22	77	Produits spécifiques	535 437,00
			042	Opérations d'ordre entre sections	248 050,59
			002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	4 319 546,02
TOTAL		53 852 160,65	TOTAL		57 657 739,12

Le **résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025, comprenant l'intégration du résultat 2024 reporté pour 4 319 546,02 €, s'élève à un montant de 3 805 578,47 €.**

Détail des dépenses de fonctionnement :

- Les **charges à caractère général (chap.011) d'un montant de 8 580 020,02 € (contre 8 364 448,08 € en 2024) sont en hausse par rapport à l'exercice 2024 (+ 2,58 %)**. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation générale des prix des fournitures (denrées alimentaires, augmentation des dépenses en électricité et eau) et des services en 2025 ;
- En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 34 166 511,19 €, contre 31 188 757,08 € en 2024, soit une hausse de 2 977 754,11 €, représentant une augmentation de 9,55 %. Elles représentent 66,38 % du total des charges réelles de fonctionnement.

À titre de comparaison, le coût des charges de personnel par habitant reste légèrement inférieur à la moyenne départementale : 947,75 € par habitant à Saint-Leu contre 974 € pour les collectivités de même taille à la Réunion (source DGFIP 2024).

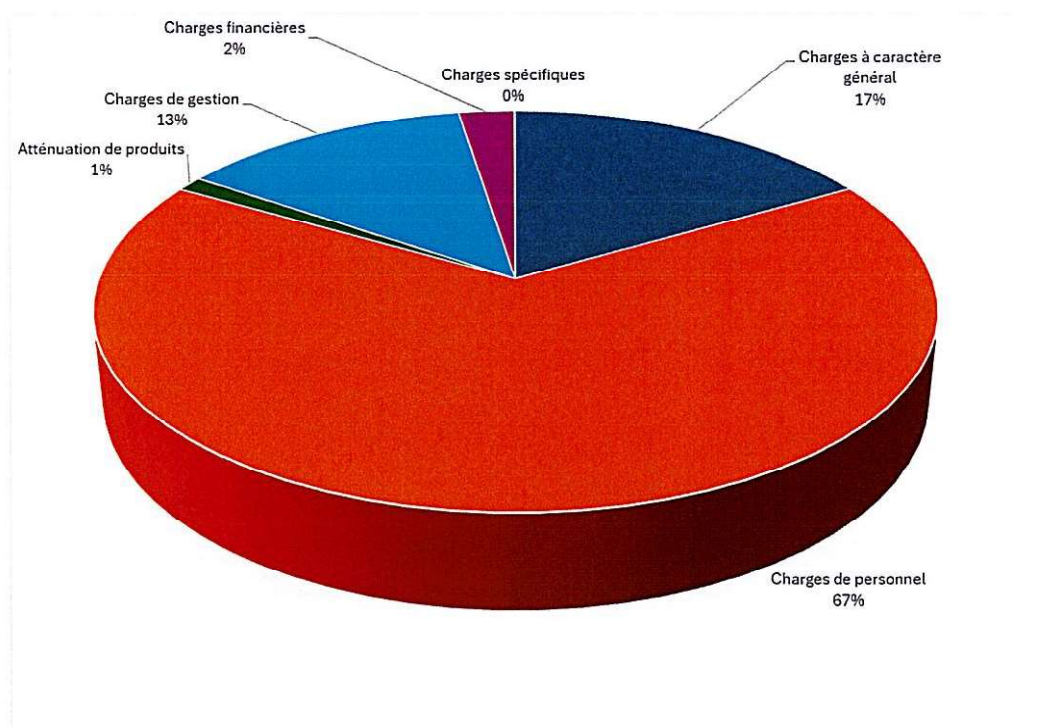
La principale raison de cette évolution à la hausse des charges de personnel résulte principalement de décisions de gestion interne (avancements, titularisations, ajustements d'heures, primes).

- Au titre du chapitre 014 (atténuation de produits), l'exercice 2025 a dû supporter :
 - o L'amende SRU pour insuffisance de logements sociaux, à hauteur de 349 259,90 €,
 - o La prise en charge de dégrèvements de taxes foncières et d'habitation pour un montant de 223 773 €.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 6 701 260,80 € contre 6 740 651,05 € en 2024, soit une quasi-stabilité.



- Les charges financières (chapitre 66) en 2025 atteignent 1 281 225 € en 2024, et sont en légère diminution par rapport à 2025, reflet des efforts de désendettement engagés par la Collectivité.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025



Détail des recettes de fonctionnement :

- ↳ Les impôts directs locaux ont représenté une somme de 18 813 707 € contre 18 615 521 € en 2024, soit une hausse de 1,06 %. Les taux d'imposition n'ont pas évolué et ont été maintenus. Les ressources fiscales constituent le premier poste de recette de fonctionnement et pèsent plus de 35,44 % du total des recettes réelles de fonctionnement ;
- ↳ L'octroi de mer reste la deuxième recette la plus importante de la Collectivité avec un montant de 14 811 787,41 € contre 15 789 202,86 € en 2024 et représente 27,90 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est à noter pour l'exercice 2025 **une perte d'un montant d'octroi de mer de 629 227,61 €** par rapport à la notification reçue de la Préfecture (la dotation de garantie n'a pas été atteinte en raison d'une baisse de la consommation) ;
- ↳ La taxe sur les carburants s'est élevée à un montant de 2 393 354,91 € contre 2 375 508,24 € en 2024 ;
- ↳ Les taxes additionnelles sur les droits de mutation se sont élevées en 2025 à un montant de 1 013 731 € contre 777 255,40 € en 2024. Malgré la crise immobilière, Saint-Leu continue de bénéficier d'une dynamique du nombre de transactions immobilières ;
- ↳ La dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire s'est stabilisée en 2025 à un montant de 3 468 618 € contre 3 376 583 € en 2024 et la Dotation globale des collectivités d'outre-mer (DACOM) s'est élevée à un montant de 4 581 466 € contre 4 278 604 € en 2024 ;
- ↳ Le chapitre 70 (produits des services, domaines et ventes diverses) enregistre une recette globale de 1 957 935,58 € contre 1 410 294,66 € en 2024, soit une hausse 38,83 % par rapport à 2024. Cette hausse des recettes est due principalement aux redevances de la restauration scolaire et celles de l'occupation du domaine public ;



Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » com ID : 974-2197401311-20260626-02_26062026-DE
 915 284,04 € contre 1 000 737,39 € en 2024, soit une quasi-stabilité. Sur ce chapitre, le revenu des services, domaines et vente (locations) s'est élevé à 607 444,26 €.

II - Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice s'élèvent en cumulé à 18 253 831,62 € et les recettes à 18 635 046,30 € comme le détaille par chapitre le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap	Libellé	CFU 2025	Chap	Libellé	CFU 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations et fonds divers et réserves	4 206 692,64
13	Subventions d'investissement	36 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 561 126,16	13	Subventions d'investissement	4 024 776,81
20	Etudes	698 465,12	16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 019,84	165	Dépôts et cautionnements reçus	
21	Acquisitions	1 534 672,76	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	8 500 937,17	27	Autres immobilisations financières	
26	Participations	1 329,00	040	Opérations d'ordre entre sections	2 383 542,22
27	Créances sur des particuliers	23 750,00	041	Opérations patrimoniales	2 020 034,63
040	Opérations d'ordre entre sections	248 050,59	001	Solde d'exécution positif N-1 reporté	
041	Opérations patrimoniales	2 020 034,63			
001	Solde d'exécution négatif N-1 reporté	481 446,35			
TOTAL		18 253 831,62	TOTAL		18 635 046,30

Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 comprenant l'intégration en dépenses du solde d'exécution négatif reporté de 2024 s'élève ainsi à 381 214,68 €.

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève globalement à - 2 140 636,07 €. Compte tenu de ce montant de restes à réaliser, le solde global de la section d'investissement au 31 décembre 2025 se chiffre à un montant cumulé de - 1 759 421,39 €.

Détail des dépenses d'investissement :

- ↳ Les dépenses d'équipement correspondent aux études, travaux et acquisitions d'immobilisations. En 2025, elles se sont élevées à un montant de 10 882 094,89 € contre 11 909 892,82€ en 2024, soit une baisse de 8,63 %. Ces dépenses représentent pour l'exercice 2025 un montant de 301,86 € par habitant à comparer à la moyenne départementale de la strate de 310 €/habitant (source DGFIP 2024) ;
- ↳ Les principales dépenses de la section d'investissement réalisées en 2025 sont les suivantes :
 - Les études et logiciels (chapitre 20) : 698 465,12 €
 - Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 148 019,84 €
 - Les travaux (chapitre 23) : 8 500 937,17 € contre 5 578 240,99 € en 2024 dont principalement les opérations suivantes :



Opération	Montant
Travaux 2 chambres funéraires à Stella	673 884,39
Remise aux normes des armoires électriques	216 676,89
Solde travaux vestiaires Stade Portail	268 552,40
Aménagement voiles d'ombrage dans les écoles	103 359,27
Travaux réseaux eaux usées école élémentaire centre-ville	209 633,86
Travaux réhabilitation cuisine école Peyret Forcade	324 531,49
Travaux réhabilitation école élémentaire Etang	264 735,22
Travaux réhabilitaion école Piton B	269 227,77
Installation points lumineux solaires sur le front de mer	86 186,11
Travaux aménagement centre Piton Saint-Leu	1 090 314,30
Travaux opération Babybus	81 177,82
Travaux maison de quartier du centre-ville	245 681,99
Divers travaux enrobés diverses voiries	1 088 337,26
Travaux réhabiltation école primaire du Plate	108 980,30
Travaux réhabiltation terrain tennus centre-ville	80 713,34
Travaux 2025 école maternelle Stella	158 075,84
Travaux caniveaux eaux pluviales	265 608,00
Travaux cyclone Garance	165 874,81
Divers autres travaux	2 799 386,11
Total	8 500 937,17

Les **acquisitions (chapitre 21) : 1 534 672,76 €** dont principalement :

- Terrains : 499 798 €
- Véhicules : 48 729,14 €
- Matériel informatique : 135 209,83 €
- Mobilier scolaire : 6 659,11 €
- Autres mobiliers : 98 225,60 €
- Autres divers équipements : 746 051,08 €

Les échéances EPFR au chapitre 27 s'élèvent à un montant total de 23 750 €.

D'autre part, il est à noter au chapitre 26 le versement de la participation d'un montant de 1 329 € pour que la Commune devienne actionnaire de la SPL Energies Réunion.

Détail des principaux postes de recettes d'investissement :

- ↳ Les **recettes d'investissement concernent** essentiellement l'encaissement des subventions liées aux projets en cours pour **4 024 776,81 €** ;
- ↳ Le **FCTVA**, pour **3 105 204,39 €** ;
- ↳ La réalisation d'un nouvel emprunt bancaire pour 6 000 000 € pour équilibrer la section d'investissement ;
- ↳ Les **taxes d'aménagement**, pour **550 789,07 € contre 882 051,41 €** en 2024, soit une baisse de 37,56 %. Cette évolution résulte de la baisse du nombre de permis de construire déposé et découle de la crise immobilière.



Les indicateurs financiers - soldes d'épargne

En cumulant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et en rajoutant le solde des restes à réaliser, il ressort que le fonds de roulement cumulé au 31 décembre 2025 (le solde global) s'établit à + 2 046 157,08 € contre + 4 319 546,02 € en 2024.

Les niveaux d'épargne :

L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement retraitées des produits de cession et des travaux en régie et des dotations aux provisions s'établit à 1 206 087,08 € en 2025.

Le taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement est le ratio de solvabilité indiquant le nombre d'années d'épargne brute que représente l'encours de la dette. (encours de dette/ épargne brute). A ce titre, c'est un indicateur de mesure de solvabilité et d'autonomie financière.

L'épargne nette qui n'est pas un résultat comptable mais un ratio financier, est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle s'établit pour 2025 à – 3 353 739,08 € contre – 1 785 488,87 € en 2024. Ce principal ratio financier s'est dégradé en 2025 essentiellement parce que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes réelles de fonctionnement (hausse significative des dépenses de personnel)

Évolution du niveau d'épargne brute entre 2020 et 2025

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute en €	2 641 344,93	5 788 038,84	5 626 089,92	7 142 119,00	2 827 428,44	1 206 087,08
Taux d'épargne brute	6,49%	12,78%	12,17%	14,27%	5,08%	2,27%
Capacité de désendettement en années	88	7,35	7,88	6,29	15,71	37,92

Evolution de l'épargne nette depuis 2015 (en K€) :

EXERCICE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE NETTE	-2 079	-2 603	270	1 864	1 279	-2 066	387	931	2 505	-1 785	-3 353

Endettement : Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 45 732 888 €.

Avec une épargne brute de 1 206 087,08 € en 2025, la capacité de désendettement s'établit à plus de 37 ans, contre 15,71 ans en 2024.

Le résultat net global consolidé, qui inclut le budget principal, les budgets annexes ainsi que leurs restes à réaliser respectifs, constitue la référence utilisée par la Préfecture pour apprécier l'équilibre du compte financier unique et, le cas échéant, déterminer la nécessité d'une saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

Au 31 décembre 2025, le résultat net global consolidé s'élève à 2 065 049,40 € contre + 4 333 828,39 € en 2024.



Il se décompose de la manière suivante :

Nature du budget	Résultats bruts	Solde des Restes à réaliser	Résultats nets
Budget principal	4 186 793,15	-2 140 636,07	2 046 157,08
Budget annexe Pompes Funèbres	18 892,32		18 892,32
Résultats consolidés	4 205 685,47	-2 140 636,07	2 065 049,40

En conclusion, **les principaux enseignements de la gestion 2025** du budget principal mettent en évidence **une dégradation du fonds de roulement**, mais également **une dégradation de l'épargne**, traduisant les effets combinés de pressions conjoncturelles sur les dépenses et d'un ralentissement de la dynamique des recettes.

Cette situation peut être résumée par les éléments suivants :

- ↳ Une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +5,04 % par rapport à 2024, due principalement :
 - à la progression de la masse salariale de + 9,55 % ;
 - ainsi qu'à l'augmentation des charges à caractère général (achats de fournitures, prestations, fluides, denrées alimentaires, etc.) de +2,58 %. dans un contexte d'inflation généralisée qui a fortement impacté les coûts supportés par la collectivité.
- ↳ Une diminution des recettes réelles de fonctionnement de 4,58 % par rapport à l'exercice 2024, contribuant ainsi à un effet ciseau défavorable sur les ratios d'épargne et d'endettement.
- ↳ Des dépenses d'équipement à un niveau soutenu, traduisant la poursuite des investissements engagés.
- ↳ Un encours de dette encore élevé mais maîtrisé
- ↳ Une épargne brute qui reste excédentaire et qui baisse encore en 2025. L'épargne nette en 2025 se dégrade pour atteindre un niveau de - **3 353 739,08 €**. Ce ratio pourrait toutefois être progressivement redressé, sous réserve d'un effort de stabilisation des dépenses, impliquant des arbitrages à venir. Un système de vigilance doit être mis en place.
- ↳ Un fonds de roulement positif en diminution.

Pour le vote de ce compte financier unique 2025, il vous est demandé de vous reporter aux tableaux de synthèse par section (fonctionnement et investissement) présents dans ce rapport.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Ville, présenté ci-dessus au niveau du chapitre ;
- **D'AUTORISER** le Président de séance ou l' élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.


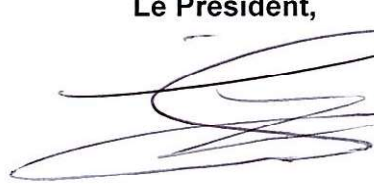
Le document budgétaire est consultable aux heures ouvrables de la Mairie, au secrétariat des Assemblées.



**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité
(8 oppositions : CARPY Jean Luc, CODARBOX Jacky, ROBERT Thierry, MARDAYE Ananda,
BLUKER Audrey et 3 procurations)**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Ville, présenté ci-dessus au niveau du chapitre ;
- **AUTORISE** le Président de séance ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 01 JUIL. 2026
Le Président,**



Karim JUHOOR

